

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Zontes Winter Game by SPEEDWAY »

Article 1 – Organisation

La société **SPEEDWAY, société par actions simplifiée** dont le siège social est situé **119, cours lieutaud, 13600 LA CIOTAT**, identifiée sous le numéro SIRET **34746118800018** immatriculée au **RCS Marseille 347461188**, numéro de TVA intracommunautaire **FR42347461188**, (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours intitulé « **Zontes Winter Game by SPEEDWAY** », du **1er décembre 2025 au 10 février 2026** inclus.

La société **GD France**, dont le siège social est situé **343 Av. Francis Perrin, 13790 Rousset**, immatriculée au **RCS Bobigny 481 016 194**, est partenaire de l'opération.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Sont exclus : le personnel de la Société Organisatrice et des filiales du groupe SPEEDWAY, GD France, ainsi que leurs familles.

Article 3 – Modalités de participation

3.1 – Participation en magasin et sur le site (modalité pratique, avec paiement facultatif)

Le client peut choisir de participer au jeu en réglant **1 €** lors du passage en caisse ou bien sur le site internet speedway.fr. Il recevra alors un coupon de participation.

Les dates du jeu sont : **1er décembre 2025 au 10 février 2026**

Cette modalité n'étant pas exclusive, une participation gratuite est également proposée conformément à l'article 3.2.

3.2 – Participation gratuite et sans achat

Toute personne peut participer sans achat en envoyant, avant le **10 février 2026 inclus**, une lettre simple contenant :

- nom et prénom
- adresse postale

- adresse e-mail
- numéro de téléphone
- la mention manuscrite : « Je souhaite participer gratuitement au Zontes Winter Game by SPEEDWAY»

à l'adresse suivante :

SPEEDWAY – Service Jeu Hiver 2025/2026

27 avenue de la Sarriette
13600 LA CIOTAT

Une seule participation par enveloppe. Les frais de participation (timbre, enveloppe) ne seront pas remboursés.

Les participations gratuites sont intégrées dans les mêmes conditions que les participations en magasin ou sur speedway.fr

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le **10 février 2026 à 17h** au siège de la Société Organisatrice ou par un huissier de justice. Il portera sur l'ensemble des participations valides, gratuites ou non, avec égalité totale des chances.

Article 5 – Lot mis en jeu

Le lot mis en jeu comporte les articles suivants :

- 1. Une Moto Zontes 703 RR Moteur 3 cylindres, 95cv, Bridable A2, et garantie 3 ans** d'une valeur de 7599 € ttc
- 2. Un Casque KOKPIT K916** d'une valeur de 219.95 € ttc
- 3. Une Veste TEKRIDE Rush** d'une valeur de 149.90 € ttc
- 4. Une paire de gants TEKRIDE Edge** d'une valeur de 39.90 € ttc
- 5. Un jean TEKRIDE Rover bleu** d'une valeur de 139.90 € ttc
- 6. Un sac TEKRIDE Ariston avec sacoche de jambe incluse** d'une valeur de 104.90 € ttc

Les articles du lot ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

Article 6 – Annonce des gagnants

Les gagnants seront avertis par e-mail ou téléphone dans un délai de **10 jours** suivant le tirage. Sans réponse dans un délai de **10 jours**, le lot pourra être attribué à un suppléant.

Article 7 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure, de problèmes postaux ou de tout dysfonctionnement indépendant de sa volonté.

Article 8 – Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu. Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits en écrivant à :

SPEEDWAY – RGPD
27, avenue de la sarriette
13600 LA CIOTAT

ou par e-mail :

dpo@speedway.fr

Article 9 – Consultation du règlement

Le règlement complet est disponible gratuitement :

- en magasin, sur demande ;

- par courrier adressé à la Société Organisatrice ;
 - ou sur le site Internet www.speedway.fr.
-

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.